



Rapport sur le préavis municipal 07/2020 concernant le budget 2021

Commugny, le 25 novembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été convoquée le 26 octobre 2020 à la salle communale, en présence de la Municipalité, de la boursière communale ainsi que de la secrétaire municipale. Nous remercions la Municipalité et la boursière pour les réponses données et les informations fournies après la séance.

Préambule

Le budget 2021 de la Commune de Commugny, comme celui de nombreuses communes vaudoises, est impacté par un environnement particulier, voire difficile, marqué par la pandémie, dont l'ampleur des retombées sociales, économiques et fiscales est difficile à évaluer, mais pas seulement. Les finances publiques, hors effet CORONA, nécessitent d'être rééquilibrées à moyen terme par une réforme du système péréquatif qui pèse actuellement lourdement les finances des communes. Les incertitudes, ainsi que les effets de la révision de la péréquation intercommunale prévue pour le 1er janvier 2023 et les modalités de financement de la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) dès 2021, obligent la Commission des finances à mener une réflexion prévoyante et à évaluer le budget 2021 dans une planification financière à moyen-terme. De plus, l'aboutissement difficilement prévisible de l'initiative populaire « SOS Communes (qui demande la reprise totale à charge du canton de la participation des communes à la cohésion sociale, en échange d'une bascule de 15 pts d'impôts communaux), ajoute aux incertitudes de prévision.

Pour rappel, les comptes cantonaux dégagent chaque année depuis plus de 10 ans 600 millions de bénéfices en moyenne. Malgré l'annonce d'un budget déficitaire pour 2021, cela ne changera probablement rien aux excédents structurels régulièrement annoncés.

Dans ces circonstances exceptionnelles, la Commission des finances a encouragé la Municipalité à faire des choix et prendre ses responsabilités, en proposant notamment d'améliorer sa politique de maîtrise des charges de fonctionnement et en priorisant les investissements.

Budget 2021

Les variations des charges non maîtrisables (surtout venant du Canton) font que l'excédent des charges prévues pour 2021 est inférieur au budget 2020 mais supérieur aux comptes 2019. Il faut aussi remarquer le prélèvement des fonds de réserves de CHF 500'000 ce qui a permis de

réduire le déficit prévu. La Commission des finances a reçu une première version du budget le 19 octobre. Elle a donc été en mesure d'analyser scrupuleusement tous les détails et à soumettre une longue liste de questions et remarques à la Municipalité avant la réunion du 26 octobre. Une deuxième version du budget a été distribuée le 11 novembre. La discussion s'est naturellement focalisée sur les charges maîtrisables qui représentent environ 20% du budget et montrent les variations suivantes par rapport aux comptes 2019 :

Rubrique	Description	Variations 1 ^{ère} version	Variations 2 ^e version
30	Autorités et Personnel	CHF 15'339	CHF -1861
31	Biens, Services & Marchandises	CHF 107'788	CHF 22'988

La Commission des finances estime que les explications détaillées fournies par la Municipalité sont satisfaisantes et recommande un suivi strict de ces dépenses.

En ce qui concerne les revenus, les prévisions sont largement inférieures aux comptes 2019 ce qui est compréhensible en ces temps difficiles et démontre une approche traditionnellement conservatrice. Cependant, la Commission des finances a considéré que les impôts sur la fortune ne devraient pas varier autant que sur les revenus plus exposés aux fluctuations. Après avoir analysé les rentrées fiscales actuelles de 2020, la Municipalité a augmenté le revenu pour les impôts sur la fortune de CHF 300'000 à la hauteur des comptes de 2019. Les modifications apportées par la Municipalité à la version finale du budget ont permis à la Commission des finances de renoncer à faire des amendements.

Le déficit résultant du budget 2021 est important, certes, mais les causes sont connues et il reste à espérer que les initiatives politiques en cours modifieront la distribution des charges cantonales afin de redonner l'autonomie souhaitée aux communes.

Le plan des investissements présenté par la Municipalité à titre d'information est similaire aux années précédentes et contient en majorité des travaux d'entretien des infrastructures communales et le maintien du patrimoine. La Commission des finances a pris note de la planification financière qui devrait permettre d'établir une évaluation approfondie des besoins futurs et de s'orienter vers une stratégie de réduction des déséquilibres budgétaires.

Conclusion

La Commission des finances a réitéré son souhait à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour éviter un nouveau budget déficitaire selon les recommandations du Canton de respecter l'équilibre du budget annuel. Cependant, durant cette période de transition il est acceptable d'assumer un déficit de fonctionnement, respectivement une marge insuffisante d'autofinancement. La situation financière de Commugny, avec ses réserves et sa trésorerie, peut encore être considérée comme saine, raison pour laquelle la Commission des finances estime que le déficit annoncé pourra être absorbé sans grande difficulté.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 07/2020 en prenant la décision suivante :

Le Conseil communal de Commugny

- Vu** le préavis 07/2020 concernant le budget 2021
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis 07/2020, d'adopter le budget 2021 et prendre acte du plan d'investissements, tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Christine Bärtsch _____

Floriane Decurnex Gonzalez _____

Cyrill Schuler _____

Samir Vora _____

Emanuel Weisskopf _____